

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note « Titres de participation » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Toulouse et Paris, le 2 juin 2005.

Les commissaires aux comptes :

CHRISTIAN LIBÉROS ;

PIERRE-HENRI SCACCHI.

III. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Sorefico Coiffure S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés. — Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes 1.2. et 1.3. de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation des fonds de commerce et droits d'entrée, ainsi que des écarts d'acquisition.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique. — Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Toulouse et Paris, le 2 juin 2005.

Les commissaires aux comptes :

CHRISTIAN LIBÉROS ;

PIERRE-HENRI SCACCHI.

95101

SR.BV

Société anonyme au capital de 306 000 €.
Siège social : 6-8, rue Firmin Gillot, 75015 Paris.
429 956 444 R.C.S. Paris.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2005, ont été publiés dans le journal d'annonces légales « Petites Affiches » du 28 juillet 2005.

95177

SUEZ

Société anonyme au capital de 2 045 529 580 €.
Siège social : 16, rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris.
542 062 559 R.C.S. Paris.

Croissance soutenue du chiffre d'affaires au 30 juin 2005.

- Chiffre d'affaires : 20,2 milliards d'euros ;
- Croissance organique : + 6 % ;
- Croissance brute : + 8 %.

Au 30 juin 2005, le chiffre d'affaires de Suez, établi conformément aux normes IFRS, enregistre une croissance organique de + 6,0 % (1). Cette performance confirme la bonne dynamique de croissance du Groupe et se situe dans le haut des objectifs fixés (croissance organique moyenne pour 2004-2006 comprise entre 4 et 7 %). Le chiffre d'affaires semestriel s'établit à 20,2 milliards d'euros (contre 18,7 milliards d'euros au 30 juin 2004) (2).

La croissance organique, à laquelle contribue significativement chacune des branches du Groupe, provient principalement :

- de Suez Energie International, (+ 381 M€) qui bénéficie des effets d'une politique de développement dynamique de ses activités commerciales. Les volumes des ventes d'électricité ont particulièrement augmenté aux Etats-Unis (Serna (3)) et au Brésil (Tractebel Energia). L'activité GNL nord-américaine s'est également bien développée grâce à l'augmentation des ventes à Cove Point (Maryland) ;
- de la progression des activités de SUEZ Energie Services grâce au développement commercial de Fabricom (+ 223 M€) et d'Elyo/Axima Services (+ 127 M€) ;
- de la progression des ventes de gros d'électricité et de gaz en Europe (+ 143 M€) dans le cadre de l'optimisation du portefeuille de contrats et du parc de production, et dans un contexte d'augmentation des tarifs de l'électricité ;
- des activités de l'environnement (+ 199 M€), qui affichent une croissance organique de 4 % marquée par la croissance de l'eau en Europe (+ 68 M€ soit + 4,5 %), principalement assurée par Agbar et l'eau en France (+ 25 M€ soit + 3,2 %), ainsi que par le redressement au second trimestre de la propreté en Europe.

Le chiffre d'affaires est en croissance brute de 8 %. Le groupe réalise 89 % de son chiffre d'affaires en Europe et en Amérique du Nord, dont 79 % pour le seul continent européen.

La croissance brute du chiffre d'affaires (+ 1 490 M€) se décompose comme suit :

- croissance organique (+ 1 140 M€) ;
- effet de la hausse du prix du gaz (+ 320 M€) ;
- effets de périmètre (+ 61 M€) ;
- effets de change (- 31 M€) principalement dus au dollar US (- 89 M€) et au réal brésilien (+ 39 M€).

(1) Cf. tableau de présentation des données comparables ci-joint.

(2) Les analyses d'évolution du chiffre d'affaires sont effectuées par rapport à un chiffre d'affaires 2004 pro forma IFRS.

Le rapprochement avec le chiffre d'affaires publié au 30 juin 2004 est présenté ci-joint.

(3) Suez Energy Ressources North America (ex TESI).

Contribution au chiffre d'affaires par division.

(En millions d'euros)	30/06/05 publié - IFRS	30/06/04 IFRS (1)	Variation brute	Croissance organique (2)
Suez Energie Europe (3) . . .	7 044,8	6 490,7	8,5 %	3,1 %
Suez Energie International (3)	2 777,6	2 406,6	15,4 %	15,9 %
Suez Energie Services	5 133,6	4 751,0	8,1 %	7,3 %
Suez Environnement	5 270,7	5 088,8	3,6 %	4,0 %
Total groupe.	20 226,7	18 737,1	8,0 %	6,0 %

(1) Cf. tableau de passage du publié 2004 au format IFRS ci-joint.

(2) Cf. tableau de présentation des données comparables ci-joint.

(3) Au total, les ventes de gaz et d'électricité chez Suez Energie Europe et Suez Energie International s'élèvent à 9 822,4 M€, soit + 6,5 % de croissance organique.